

Instruction en famille : une liberté à défendre

(Laura Franco - *Info-Comté.com* – 01/03/2007)

Longtemps victimes de l'amalgame entre choix d'instruction et appartenance sectaire, marginalisées car méconnues, les familles non-scolarisantes suscitent beaucoup d'interrogations. Ils sont pourtant quelques milliers d'enfants à suivre volontairement "l'école à la maison", hors raisons de maladie ou de handicap. Quatre familles ont accepté de partager avec nous leur choix, expériences et difficultés...

La "desco" : un mode de vie

Force est de constater que disponibilité et mobilité sont des traits communs aux quatre familles domiciliées respectivement à Champagnole, Lyon, Barcelonnette et Chapelle-des-bois, où s'est déroulée la rencontre. Le choix de "déscolariser ses enfants", s'il résulte d'une réflexion sur l'école, découle plus largement d'un véritable choix de vie. Il nécessite parfois une remise en question de la vie matérielle au profit d'un nouveau rapport parents/enfants. Les journées ne sont plus rythmées par l'école et le travail comme l'explique Françoise : "Quand ils étaient scolarisés, j'avais l'impression de gérer mes enfants. Aujourd'hui je vis avec eux. Une certaine spontanéité et une forme d'authenticité ont été retrouvées dans nos relations". Quant à la question de la socialisation des enfants, les multiples activités extra-scolaires, la richesse des réseaux des familles non-scolarisantes et la souplesse de leur emploi du temps sont autant de réponses.

Réinventer l'instruction

La critique de l'école s'appuie notamment sur cette question du respect des rythmes des enfants. Les levers matinaux, les transports scolaires, les longues journées de classe et les devoirs du soir représentent une véritable charge pour certains foyers. De plus, ces familles militent pour un système dans lequel l'adulte n'est pas le détenteur du savoir mais une sorte de guide qui aide enfants ou adolescents à trouver ce dont ils ont besoin. "Je ne crois pas aux vertus de la contrainte : le système de notation, imposer telle matière ne favorisent pas l'apprentissage. Ne pas penser en terme de contrainte, c'est un accès à l'autonomie" commente Martine. Au quotidien, l'apprentissage reste une démarche personnelle. Certains font le choix d'une inscription à un cours par correspondance, d'autres opteront pour une transmission plus informelle, basée sur la vie quotidienne ou encore sur l'étude de thèmes. Quelque soit la méthode, la curiosité, le plaisir d'apprendre et l'esprit critique s'affirment comme les moteurs de l'instruction. Ce système amène progressivement les enfants à développer une forme d'exigence dans l'apprentissage, tant au niveau des contenus que dans la nature de leur transmission.

L'avenir de "l'instruction à la maison"

Contrairement à l'expression "école laïque et obligatoire" qui qualifie l'école publique, seule l'instruction est obligatoire. Une loi de 1998 inscrite dans le code de l'éducation définit les modalités de contrôle de l'Etat : sont imposés à chaque famille une inspection scolaire annuelle et un contrôle social tous les deux ans. Quant à l'enfant désireux de reprendre le chemin de l'école, il est parfois soumis à un examen afin d'évaluer la classe à réintégrer. Depuis cinq ans, l'intérêt des médias pour la question de "l'instruction à la maison " et l'accès facilité à l'information grâce à la démocratisation d'Internet semble jouer en faveur de ce type d'éducation, qui suscite le questionnement de plus en plus de parents. Françoise G, dont ce choix est récent témoigne : "Il faut d'abord se déscolariser dans nos têtes, se déconditionner pour admettre la déscolarisation. Ne plus s'attacher aux regards des autres ".

Laura Franco

Pour en savoir plus :

www.lesenfantsdabord.org

cise.asso.free.fr

laia.asso.free.fr